

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 9 septembre 2022,

SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » DES MARAIS DE LA SOUCHE : 4 ANS, ET PLUS DE 1,8 M€ POUR AGIR.

#GESTIONDELEAU #BONETAT
#ZONESHUMIDES #RIVIERES
#CLIMAT



Philippe DUCAT, président de l'Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois, et Pascale MERCIER, directrice territoriale des Vallées d'Oise de l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat de territoire « eau & climat » des Marais de la Souche. L'Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois (qui porte le contrat en lien avec 4 maîtres d'ouvrages*) et l'agence de l'eau, s'engagent pour 4 ans, à mener un programme d'actions ciblées prioritaires en faveur de la reconquête du "bon état" des ressources en eau, de la biodiversité, et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique du territoire. Dans ce cadre, une visite à la découverte des multiples richesses du territoire et des enjeux pour sa préservation s'est déroulée au cœur de la zone humide, sur la commune de Liesse-Notre-Dame, en présence du préfet de l'Aisne : Thomas Campeaux, des élus et représentants des structures signataires.

« Plus de 1,8 M€ : c'est le montant prévisionnel correspondant aux travaux à engager pour relever les défis du territoire. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage, d'un point de vue technique comme financier sur cette tourbière emblématique de plus de 3000 ha » explique Pascale MERCIER. Pour Philippe DUCAT : « La contractualisation avec l'agence de l'eau Seine-Normandie permet d'assurer un traitement prioritaire des demandes de financements et pour notre territoire, elle consolide notre stratégie de gestion dans laquelle l'eau est un enjeu primordial ».

Le contrat s'attache notamment au maintien du bon état des eaux superficielles : les rivières sont toutes en bon état sauf la rivière la Buze. La Souche et la Buze feront l'objet de travaux pour améliorer leur morphologie, affectée par l'intervention humaine. Ils ont pour objectif d'assurer l'équilibre biologique des milieux naturels et le maintien des espèces présentes. On note un fort potentiel piscicole.

La préservation des zones humides et de la biodiversité est un enjeu fort du contrat : les marais de la Souche sont reconnus d'intérêts communautaires avec d'importants enjeux patrimoniaux. La question de la gestion est déterminante pour maintenir en bon état de conservation, les habitats existants, en luttant contre la fermeture des milieux et les espèces envahissantes et en favorisant les pratiques agroenvironnementales. Les efforts porteront également sur la restauration de secteurs potentiellement patrimoniaux et la nécessité d'assurer des niveaux d'eaux nécessaires au bon fonctionnement écologique des Marais de la Souche.

En parallèle le contrat incite à poursuivre, améliorer, compléter le suivi des connaissances acquises sur le site : sur la faune, la flore et les niveaux d'eau. Il s'agit également d'harmoniser et regrouper ces informations pour obtenir une vision globale sur l'ensemble du territoire. A cet effet, le contrat prévoit de mettre en place un observatoire des marais de la Souche.

*Structures signataires du contrat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie : Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois, Association de Maintien et de Sauvegarde des Activités traditionnelles des Marais de la Souche, Association La Roselière, Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France.

CONTRAT "EAU & CLIMAT" 2022 - 2025
DES MARAIS DE LA SOUCHE

4 ans & 1,8 M€

DE TRAVAUX PRÉVISIONNELS POUR LA RECONQUÊTE DU "BON ÉTAT" DES RESSOURCES EN EAU, DE LA BIODIVERSITÉ, ET BÉNÉFIQUES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU TERRITOIRE.



Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France



Répondre à 2 grands enjeux,

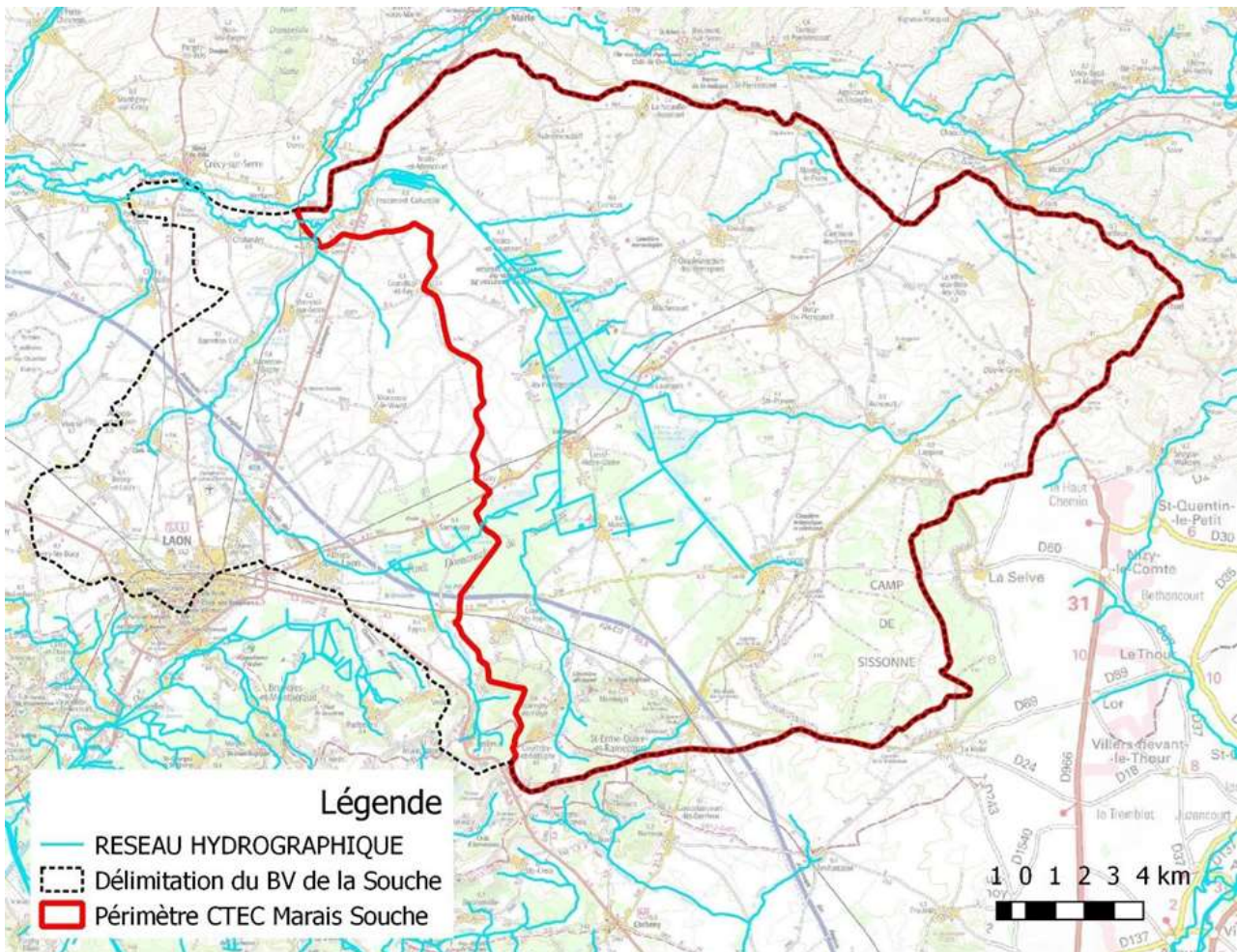
1 MAINTIEN DU BON ÉTAT DES EAUX DES RIVIÈRES

Améliorer la morphologie de La Souche et de la Buze, assurer l'équilibre biologique des milieux naturels et des espèces.

2 PROTÉGER LES 3000 HECTARES DE ZONES HUMIDES.

Lutter contre la fermeture des milieux et les espèces envahissantes. Favoriser les pratiques agroenvironnementales. Maintenir les niveaux d'eaux. Mettre en place un observatoire.

LE TERRITOIRE du contrat « eau & climat » des Marais de la Souche.



L'Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois est une association syndicale autorisée regroupant plus de 600 propriétaires. Elle assure l'entretien, l'aménagement et la valorisation du réseau hydrographique au sein des marais de la Souche. Elle a pour objectif de mettre en œuvre une gestion cohérente et concertée des niveaux d'eau permettant de concilier le bon déroulement des usages et la préservation des ressources naturelles

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

www.eau-seine-normandie.fr



Contacts presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois

Tél : 06.85.98.32.16

Mél : marais.souche02@orange.fr